

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0323**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Tunnel de la Croix-Rousse - Contrôle technique des travaux pour la rénovation lourde de l'ouvrage -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0323**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Tunnel de la Croix-Rousse - Contrôle technique des travaux pour la rénovation lourde de l'ouvrage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de contrôle technique des travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse.

Il est rappelé que la solution de rénovation du tunnel délibérée par le conseil de Communauté du 9 juillet 2007 consiste principalement à réaliser un tube circulé parallèle au tunnel existant et réservé aux transports en commun et aux modes doux. Elle prévoit, en termes de fonctionnalité, une circulation bidirectionnelle à 2x2 voies de circulation dans le tunnel existant rénové. L'évacuation des usagers et l'accès des secours sont rendus possibles par l'intermédiaire du tube créé.

Les prestations de contrôle technique pour une opération de construction sont définies par la norme NFP 03-100 qui précise les modalités d'intervention du contrôleur technique et liste les missions. Pour le tunnel de la Croix-Rousse, les prestations seront les missions de base relatives à la solidité et à la sécurité des ouvrages, plus une série de missions complémentaires relatives à la sécurité des personnes, au fonctionnement des installations, à la stabilité, etc.

Ces prestations, estimées à 700 000 € HT, pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Les prestations de contrôle technique pour les travaux de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur l'autorisation de programme individualisée, opération 0651 rénovation du tunnel de la Croix-Rousse.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.